UNAC AIR FRANCE

A Tous PNC
AIR FRANCE

www.unac.asso.fr navigants@unac.asso.fr Jeudi 7 février 2013

INFO NÉGO FÉVRIER 2013

En mars 2012, les trois organisations syndicales représentatives des PNC signaient un accord cadre, qui les engageait à négocier un accord « Transform 15 », pour dégager 20% d'efficacité économique. Ces négociations ont abouti à un projet d'accord qui n'a pas recueilli l'assentiment de la majorité des adhérents de ces trois organisations professionnelles, qui ont été interrogés par référendum. Immédiatement, nous avons demandé la réouverture des négociations, ce qui a été refusé publiquement par le Président De Juniac.

S'en est suivie une période de latence, pendant laquelle notre demande sans cesse réitérée n'a trouvé aucun écho.

Il aura fallu que l'UNAC dépose un préavis (préavis toujours en cours qui a été repoussé au 2 avril), pour que la Direction reconsidère sa position et rouvre les négociations en décembre dernier.

Forts d'une nouvelle équipe de négociation côté Direction, nous nous sommes mis, L'UNAC, le SNPNC et l'UNSA, autour de la table pour revoir la copie de juillet. L'objectif commun que vos trois organisations professionnelles représentatives du PNC se sont fixé a été, de valoriser de nouvelles pistes d'économies, les plus indolores possible, afin de pouvoir procéder à des échanges et ainsi réformer le dernier projet de la Direction.

Pour l'UNAC, nos préalables à la réalisation de cet exercice restent les mêmes : garantir au mieux l'emploi, limiter l'impact sur la rémunération, répartir le plus équitablement possible les efforts et contractualiser l'ensemble des règles qui régissent la vie du PNC.

Quelle est la situation actuelle concernant les pistes alternatives ?

Même si la liste des pistes alternatives semble arrêtée, rien n'est de nature à nous rassurer de façon formelle.

Certes, nous avons pu dégager des économies sur certains domaines qui jusqu'à présent avaient été balayés d'un revers de main par la Direction.

Certes sa volonté de pouvoir embaucher des PNC sous contrat étranger est, à ce jour, écartée, mais nous ne sommes toujours pas à l'abri de voir la Direction nous sortir une horreur du chapeau.

Nous connaissons son aptitude à faire au plus simple. Par exemple, elle nous a proposé de nouvelles mesures sur un ralentissement de la carrière plus un gel supplémentaire des salaires, soit une perte supplémentaire de rémunération

Pour l'UNAC, la réponse est NON

Pas question de vous faire croire qu'une mesure, aujourd'hui indolore, ne le sera pas demain. C'est juste un piège grossier qui ne trompe personne. Il s'agit de spéculer sur l'apathie du PNC, en espérant qu'il suffit de lui dire que de renoncer à une augmentation à venir, n'a aucune incidence sur son porte-monnaie puisqu'il garde l'argent qu'il a aujourd'hui.

Bref considérer tout bonnement qu'il ne sait pas compter.

Ensemble, maintenons la pression

Faute d'une conclusion favorable par un accord protecteur pour notre avenir commun : Tous en grève du 2 au 5 avril.

Préavis, rappelons-le qui est susceptible d'évoluer en fonction de la négociation et des choix stratégiques que nous pourrions élaborer avec les deux autres syndicats PNC.

Nous connaissons également l'habitude de la Direction de vouloir, à la moindre occasion, nous ressortir ses vieux dossiers, ceux qui ont toujours été combattus par l'ensemble des syndicats, exemple :« l'évaluation ». Dans les pistes alternatives, elle nous propose de valoriser la notation des HST par les CC.

Pour l'UNAC, la réponse est toujours NON

Il nous est impossible, aujourd'hui, comme cela l'était hier, d'accepter un projet d'évaluation par la maîtrise, sans qu'une réflexion d'ensemble se porte sur la filière promotionnelle et la filière instructeur PNC. L'accepter reviendrait à signer un chèque en blanc à la Direction et nous ne lui faisons pas confiance.

Ce serait prendre le risque de voir triompher les esprits étriqués et butés de cette entreprise qui depuis vingt ans, par manque d'imagination ou autre, considèrent que la saine politique managériale, c'est celle du capo-chef.

Considération éculée que l'on nous ressert de manière récurrente.

Bien entendu, il est trop tôt pour dresser une liste exhaustive des échanges que nous pourrions effectuer pour amender la copie de juillet. Non seulement la négociation est ouverte jusqu'à la fin mars, mais des chantiers dont la Direction nous avait promis l'ouverture n'ont toujours pas été abordés, le Temps Mensuel Réduit, par exemple. Il est incroyable que dans une situation où l'entreprise souffre d'un sureffectif structurel, et malgré une attente que l'on peut maintenant qualifier d'historique, tant le sujet est ancien (au moins autant que l'évaluation), elle ne saute pas sur l'occasion pour ouvrir les débats.

Il en est de même pour les indemnités de fin de carrière.

Mais nous pouvons toutefois annoncer d'ores et déjà, que nos priorités vont se porter sur une révision de la liste des rotations impactées par une diminution des temps d'arrêt en escale, mais aussi par la suppression de mesures visant à diminuer les compositions d'équipage. Dussions-nous réfléchir à une définition du nombre de PNC par type avion, plutôt que par ratios de type de cabine.

C'est là encore, de notre point de vue, un dépoussiérage nécessaire de vieux concepts ancrés à Air France qui ont pour conséquence d'optimiser les cabines jusqu'aux limites des ratios, quitte à supprimer des toilettes ou à restreindre la surface des espaces de travail.

Le confort des passagers passe après l'intêret économique. Quant à celui des PNC au travail ... on n'imagine même pas vous dire le peu de considération qui lui est prêté par des décideurs schizophrènes qui pourtant ont l'ambition de faire de la Qualité de service Air France, le fer de lance de leur stratégie clientèle.

La Direction est avertie, elle va devoir radicalement changer d'attitude à l'égard des PNC pour qu'un accord se concrétise, et que les règles qui régissent notre métier soient encadrées par un véritable accord collectif.

Il est urgent de rester mobilisés, la résolution des problèmes PNC ne trouvera de solution que dans la cohésion de ses organisations représentatives.

À l'UNAC, nous restons convaincus qu'il ne peut y avoir de solutions que tous ensemble, quels que soient les grades, les fonctions ou l'ancienneté.

ADHÉSION UNAC/CGC - 3, place de londres - 95727 Roissy cdg cedex

Nom :

Prénom :

Matricule :

Adresse :

Tél :

Mail :

Les PNC sont de plus en plus nombreux à adhérer à l'UNAC. Et si, vous aussi, vous veniez rejoindre le plus grand syndicat PNC d'AF ! L'époque est au rassemblement des PNC, ne restez pas isolé.